



Spécialistes en finance et comptabilité

Problèmes pour la préparation à l'examen professionnel fédéral 2026

Thèmes	Swiss GAAP RPC Solutions
Durée d'examen	40 minutes (40 points)

Contrôlez que vous avez tous les documents d'examen. Outre la page de garde, ils comprennent 7 pages.

Bon succès à toutes et à tous !

Problème 1 Contrats à long terme (15 points)

En 2024, la société Achterbahn SA conclut avec Freizeitpark SA un contrat portant sur la construction de deux montagnes russes.

La période de réalisation pour les deux installations s'étend de juillet 2024 à août 2026.

Les conditions / informations suivantes sont connues :

	Achterbahn "Looping" en KCHF	Achterbahn "Speed" en KCHF
Prix total	3'500	2'800
Acompte à la conclusion du contrat	500	300
Acompte au 31.10.2024	900	1'000
Acompte au 31.01.2025	500	
Acompte au 31.10.2025	500	700
Acompte au 31.01.2026	600	
Paiement final	500	800

Problème a)

Les factures d'acompte ont pu être émises conformément au contrat et ont toutes été payées.

La société Freizeitpark SA ne dispose d'aucun droit de restitution sur les acomptes versés.

Les acomptes sont présentés dans l'annexe aux états financiers.

Veuillez compléter le décompte de projet suivant :

	Achterbahn "Looping" en KCHF	Achterbahn "Speed" en KCHF
Coûts engagés au 31.12.24	1'200	1'300
Coûts encore estimés jusqu'à fin 2024	1'800	1'300
Solde du contrat à long terme au bilan au 31.12.2024	0	100
Coûts engagés au 31.12.24	2'100	2'250
Coûts encore estimés jusqu'à fin 2025	900	750
Solde du contrat à long terme au bilan au 31.12.25 (- = provision)	50	50
Degré d'avancement au 31.12.25	70%	75%

Problème b)

Veuillez présenter, dans le bilan et le compte de résultat 2025 ci-après, l'inscription des deux contrats à long terme évalués dans la partie a).

Les deux contrats doivent être regroupés.

ACTIFS			PASSIFS
Contrats à long terme	100	0	Provision pour commandes en cours

Thèmes:

Contrats à long terme, impôts latents, transaction sale-and-lease back

CHARGES			PRODUITS
Charges d'exploitation	1'850	1'700	Produits contrats à long terme
	ou 1'900	ou 1'750	

Problème 2 Impôts latents (15 points)

Problème a)

Complétez les postes manquants (impôts latents, réserves issues de bénéfices et bénéfice/perte de l'exercice) dans le bilan RPC.

Les impôts latents se calculent, comme l'année précédente, avec un taux d'imposition de 25 % sur le bénéfice après impôts.

Au 31.12.2024, les impôts latents s'élevaient à CHF 275'000.

	Bilan fiscal 2025 en KCHF	Bilan RPC 2025 en KCHF
Liquidités	800	800
Créances résultant de ventes de biens et prestations de services	750	750
Correction de valeur sur créances clients	-75	-25
Stocks	800	1'200
Total actif circulant	2'275	2'725
Immobilisations corporelles	1'200	2'100
Total immobilisations corporelles	1'200	2'100
Total actifs	3'475	4'825
<hr/>		
Dettes résultant d'achats de biens et prestations de services	550	550
Comptes de régularisation passifs	450	300
Provision pour impôts latents		300
Total capitaux étrangers	1'000	1'150
Capital-actions	1'500	1'500
Réserves issues du bénéfice	825	1'925
Bénéfice/perte de l'exercice	150	250
Total capitaux propres	2'475	3'675
Total passifs	3'475	4'825

Situation initiale

Un collègue de travail vous demande de l'aider à calculer sa provision pour impôts. Le compte de résultat 2025, **avant constitution de la provision pour impôts**, se présente comme suit :

	Extrait du compte de résultat avant provision pour impôts en KCHF
EBIT	5'600
Charges financières	-250
Produits financiers	800
Bénéfice avant impôts	6'150
Charges d'impôts	-1'050
Bénéfice annuel	5'100

Informations complémentaires :

1. L'entreprise est soumise à un taux d'imposition de 25 % sur le bénéfice après impôts.
2. La charge d'impôt actuellement présentée dans le compte de résultat est composée comme suit :
 - La cote d'impôt provisoire 2025 s'élevait à KCHF 900 et pouvait être payée en trois acomptes. Le dernier paiement est encore ouvert au 31.12.2025.
 - Pour l'année 2024, l'ajustement à la période était sous-estimée de KCHF 150. Le décompte définitif d'impôt 2024 a été payé en 2025 et comptabilisé sous charge d'impôts.

Problème b)

Calculez les impôts sur le bénéfice dus pour l'année 2025:

Calcul des impôts sur le bénéfice pour 2025	Bénéfice avant impôts 2025 ./ Supplément d'impôts 2024: $6'150 - 150 = 6'000$ $6'000 / 125 *25 = \underline{1'200}$ 2 points
---	---

Problème c)

Complétez le compte de résultat après la provision pour impôts :

	Extrait du compte de résultat après provision pour impôts en KCHF
EBIT	5'600
Charges financières	-250
Produits financiers	800
Bénéfice avant impôts	6'150
Charges d'impôts	-1'350
Bénéfice annuel	4'800

Problème 3 Transaction sale-and-lease back (10 points)

Situation initiale

La société Immo SA vend au 01.01.2025 un immeuble administratif jusqu'ici utilisé par elle-même au prix de KCHF 21'000, afin d'obtenir des liquidités pour l'achat d'un immeuble de rendement. Le prix correspond à la juste valeur (fair value) de l'immeuble à la date de la vente. La valeur comptable de l'immeuble au moment de la vente s'élève à KCHF 18'600. La durée d'utilisation résiduelle est de 30 ans. Aucune valeur résiduelle n'est à prendre en considération.

Immo SA prend cet immeuble en leasing à partir du 01.01.2025 pour une durée de 30 ans et paie, à terme échu, une redevance annuelle de leasing de KCHF 1'366.080.

Problème a)

À l'aide des tableaux de taux d'actualisation et de valeur actuelle des rentes figurant en annexe, calculez le taux d'intérêt sur la juste valeur qui sert de base à l'opération de leasing :

Taux d'intérêt de l'opération de leasing	21'000'000 / 1'366'080 = 15,3725 -> sur 30 ans = taux d'intérêt de 5%
	2 points

Problème b)

- Passez toutes les écritures comptables découlant de cette opération de sale-and-lease-back pour l'exercice 2025.
- Pour les dettes de leasing, il n'est pas nécessaire de distinguer entre part à court terme et part à long terme.
- Tous les amortissements et dissolutions doivent être effectués de manière linéaire.

Débit	Crédit	Montant en CHF
Liquidités	Immobilisations corporelles	21'000'000
Immobilisations corporelles	Compte régularisation passifs	2'400'000
Immobilisations en leasing	Engagements de leasing	21'000'000
Charges d'intérêts	Liquidités	1'050'000
Engagements de leasing LT	Engagements de leasing CT	316'080
Amortissements	Immobilisations en leasing	700'000
Compte régularisation passifs	Produits provenant de la dissolution du bénéfice de vente	80'000

Thèmes:

Contrats à long terme, impôts latents, transaction sale-and-lease back

Problème c)

Les écritures comptables du problème b) changerait-elles si l'on partait du principe que le contrat de location peut être résilié après 10 ans sans aucune conséquence financière ?

Justifiez votre réponse.

Réponse justifiée	<i>Oui, il s'agirait alors d'un leasing opérationnel.</i>
-------------------	---